

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION le mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

Valais et Suisse	année	semestre	3 mois
	6.50	3.25	2.-
Etranger (envois des 3 numéros de la semaine)	11.-	5.50	3.-
Cafés, Hôtels et Pensions	5.70	2.85	1.50

Le Journal est envoyé gratuitement à l'essai, pendant 15 jours à toute personne qui en fera la demande. Le "BULLETIN OFFICIEL" est joint en supplément au prix de fr. 0.60 par semestre.

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

On peut s'abonner en tout temps, soit à l'Administration du « Journal », soit dans les bureaux de poste.

Les annonces et réclames sont reçues directement par l'Administration du « Journal ».

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.15	0.20
Minimum (5 lignes)	50 cts.		
Réclames	40 cts.		

L'abonnement au « JOURNAL » donne droit à l'insertion gratuite d'une annonce de 6 lignes, à paraître sous la rubrique des petites annonces. — Les annonces sont reçues à toute heure aux bureaux du « Journal ».

OCCASION EXCEPTIONNELLE

POUR CAUSE DE COMMERCE DOUBLE

A REMETTRE A CHÊNE-BOUGERIES

AU CENTRE DES USINES D'AUTOMOBILES PICKER, MOCCAND & Cie

ET DE LA GRANDE SERRURERIE TISSOT

CAFÉ-PENSION-BILLARD

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES

S'adresser au propriétaire, M. GUENIN, à CHENE-BOUGERIES, ou à l'Hôtel de l'Île, Rue de Winkelried, GENÈVE.

CADEAUX DE NOEL

ETRENNES UTILES



Grand choix de Machines à coudre

des meilleurs systèmes connus et perfectionnés pour

Familles, Couturières, Tailleurs et Cordonniers

Machines à mains depuis 40 francs

MACHINES AVEC TABLE ET COFFRET DEPUIS 70 FRANCS

Franco dans toutes les gares du Valais

GARANTIE 10 ANS

VENTE A L'ESSAI

REPARATIONS GRATUITES

FACILITÉS DE PAYEMENTS

Fournitures complètes
PIÈCES DE RECHANGE POUR TOUTS SYSTÈMES

ATELIER DE RÉPARATIONS A
l'Agence Agricole et Industrielle
du Valais

A.-H. FONTAINE, SION

665

MAISON FONDÉE EN 1878

Téléphone

PRIX-COURANT POUR AUTOMNE ET HIVER 1906-07

Demandez s. v. p. les échantillons des marchandises qu'il vous faut.

Coutil et molleton pour chemises
bonne couleur
Prix du mètre, —.50 —.55 —.60 —.67 —.75 —.80 —.85 —.92

Coutil-molleton pour blouses et vêtements
Nouveautés, bonne couleur
Prix du mètre 0.60 0.67 0.75 0.85 1.— 1.20 1.85 1.60

Molleton et Piqué
pour vêtements de dessous, blanc et couleur.
Prix du mètre 0.50 0.60 0.75 0.85 1.— 1.20 1.50
Série magnifique. Demandez les échantillons.

Peluche (Schipper) flanelle (tout laine)
unie (en couleur)
Prix du mètre 1.20 1.50 1.70 2.10 2.50

Magnifique flanelle fantaisie (tout laine), velours
pour blouses, jupons, vêtements, etc.
Prix du mètre, 1.50, 2.10, 2.35, 2.50, 2.65, 3.—

Flanelle de santé, finette (pure laine)
pour sous vêtements et chemises
Prix du mètre, 1.70, 1.85, 2.10, 2.50, 2.65.
Magnifique choix. — Demandez les échantillons.

Toiles de coton écru et blanches
Toile de coton écru pour chemises et langes 70 cm.
le m. 0,30

Toile de coton écru pour chemises, bonne qualité,
75 cm. large, le m. 0.35

Toile de coton écru pesante pour chemise le m. 0.40

Toile de coton blanchie, très solide pour chemises le m. 0.45

Cretonne blanche, pour chemises fines le m. 0.60

Toile de coton, Madapolam, blanchie le m. 0.67

Toile de coton, Skirting, blanchie le m. 0.60

Article spécial. Demandez s. v. p. les échantillons.

TOILES POUR DRAPS DE LIT
Toile de coton, 150 cm., écru, pour draps le m. 0.67

Toile de coton, 150 cm., écru, pour draps, bonne
qualité le m. 0.85

Toile de coton, 175 cm., écru, pour draps le m. 0.75

Toile de coton, 175 cm., pour draps, très bonne
qualité le m. 1.—

Toile de coton blanchie, pour draps le m. 1.20

Couverture de lit, molleton, couleur, la qualité,
150/200, la pièce 2.70

Toile pur fil et mi fil, écru et blanchie, pour draps
à tous prix

Toile de coton, pour draps, en 150, 175, 180, 200 cm
de large

Article spécial. Demandez les échantillons.

COTONNE LIMOGÉ (Kœlsch)
pour fourres de duvets, 135 et 150 cm. de large bonnes
couleurs. Prix du mètre 0.75, 0.90, 1.—, 1.10, 1.20 1.35

INDIENNE, FOULARDS, etc., pr. fourres de duvets, bonne couleur
Prix du mètre 0.60, 0.87, 1.—, 1.10, 1.25

SATIN — DAMASSÉ — BAZIN
Prix du mètre 1.10 1.25 1.35 1.50 1.70

Très beaux choix d'articles lavables. Demandez les échantillons.

Etoffes pour rideaux (à jour) le mètre 0.25, 0.50 jusqu'à 2.35

Etoffes damassées pour meubles, laine et mi-laine,
le mètre à 2.—, 3.—, 3.35, à 6.—

Indiennes et Cretonnes pour meubles, le mètre 0.50, 0.75, 0.85

Etoffes pour tapis de corridors, le mètre 1.20, 1.50, 2.10, 2.50

Echantillons à disposition.

Ettoffes pour robes (mi-laine)
pour automne, hiver et toute saison.
Prix du mètre 0.85, 1.—, 1.25, 1.35, 1.50, 1.70

Vêtements solides, chauds et bon marché
Demandez les échantillons.

ETTOFFES POUR ROBES (pure laine)
noires et couleurs pour automne hiver et toute saison
Prix du mètre 1.25, 1.35, 1.70, 2.—, 2.50, 3.—, 3.35.

Beaux vêtements de fête
— Echantillons sur demande franco. —

Ettoffes noires pour robes de dames et fillettes
(Cheviots, Serge, Mohair, etc.)
Prix du mètre 1.25 1.50, 1.95, 2.10 2.50 3. jusqu'à 6.

Robes de deuil, de fêtes et de noces
Demandez les échantillons.

Ettoffes pour robes d'enfants en tous genres
Ettoffes pour tabliers en tous genres
Ettoffes pour doublures en tous genres
Echantillons à disposition.

Milaine bernoise (frotzon)
en toutes couleurs naturelles. La milaine bernoise est
la plus pratique et la plus forte pour vêtements d'hommes
Prix du mètre 2.85 3.65 4.— 4.65 5.— 6.— 6.70 7.50.

Demandez les échantillons.

Ettoffes pour vêtements d'hommes et de jeunes gens
pour automne, hiver et toute saison

Buksin — Cheviots — Draps — etc.
Prix du mètre 2.50 2.85 3.— 4.— 4.50 5.50 6.— 7.— 8.— 10.—

Echantillons franco à chacun.

ESSUIE-MAINS
Prix du mètre 0.35 0.40 0.50 0.75 0.85 1.—

NAPPES BLANCHES
Prix du mètre 1.10 1.35 1.50 1.70 2.— 2.50 3.—

SERVIETTES ASSORTIES
La douzaine 7.—, 8.50 jusqu'à 12 francs.

Nappes à café, thé et pour restaurant, en couleur,
Prix du mètre 1.85, 2.25, 2.50 à 3.50

Echantillons sur demande franco.

Crin animal et végétal
Triège pour matelas, fabric. suis. le m. 1.10 1.25 1.40 1.70

1.85 2.10 2.25
Crin pr. matelas le 1/2 kg. —.90, 1.10, 1.40, 1.70, 1.90 2.10, 2.50, 2.80

Laine à matelas, le 1/2 kilo 0.90 1.20 1.50 1.90 2.10.

Crin végétal, au prix du jour. Les crins sont bien filés.

Demandez les échantillons

Couverture de laine
Couvertures ordinaires, 1.50 1.90 2.60 3.50 4.75 5.50.

Couvertures de laine grise 7.50 8.75 10.—

Couvertures de laine blanche 6.25 7.50 10.— 11.—
jusqu'à 20.—

Couvertures de laine rouge 5.90 6.25 7.50 9.— 12.—
jusqu'à 20.—

Couvertures Jaquard, 11.— 14.— 15.— 17.— jusqu'à 30

Tapis de lit blancs et couleurs 3.— 3.30 3.75 4.50 5.50 6.

Ettoffe imperméable pour couvertures de cheval
4.65 5.— le mètre

Echantillons de couvertures de laine à disposition

DUVETS ET COUSSINS

Duvets à 2 places contenant 8 liv. plumes, 150/180 cm 15, 17, 18

Duvets à 2 places contenant 8 liv. mi-plumes, 150/180, 22, 25, 28,

TIRAGE Binningen en Décembre 1906

Billets de loterie

de Binningen, d'Aegeri, ainsi que de Göschenalp, Neuchâtel, Schinddellegi, sont envoyés à fr. 1 et liste à 20 cts. 660

par le dépôt de billets de loterie de Madame HIRZEL-SPOERRI, Zoug

GROS LOTS 5--40000 frs.

sur dix billets un gratis

MARIAGES

Institut Matrimonial, pour faciliter entre familles honorables les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social. Dot de 5,000 à 100,000. Discretion. 682

AGENCE CONTINENTALE, 10 Rue du Prince à GENÈVE.

HARMONIUM-PÉDALIER

2 claviers et harmonium clavier transporteur plus un bon piano d'occasion à vendre ou à louer; franco dans toutes gares du Valais. 677

S'adresser à F. GUIGNARD, Rue Vieux-Colège à GENÈVE.

Sage-femme I. Cl.

Mme Vve Blavignac, Genève
3 Rue des Paquis (près la gare)
Reçoit pensionnaires. Traitement des maladies de dames. Consultations et par correspondance. 484

TOUJOURS PRÊTS A EXPÉDIER

Remontoirs ancrés, très solides et bien réglés. — Grandeur exacte au dessin ci-contre. Chaque montre est munie d'un bulletin de garantie pour 3 ans. En cas d'accident, rhabillage gratis et immédiat.

Fr. 8.50 en nickel ou acier noir.
» 9.50 en nickel décorée, cadran couleur
» 15.— en argent contrôlé et gravé

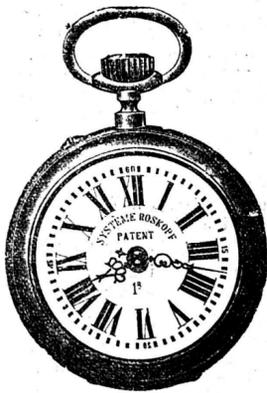
Envoi franco contre remboursement par la fabrique.

LS WERRO FILS

MONILLIER près MORAT

Maison de confiance fondée en 1896

Atelier spécial, pour rhabillages de montres de tous genres, aux prix les plus bas. — On accepte en paiement, les vieilles boîtes de montres or et argent. 63



Personnes cherchées

DES DEUX SEXES SONT
POUR TRICOTER SUR NOS MACHINES

5 Francs de gain par jour et plus

Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien c'est nous qui rendons la marchandise. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.

Société des machines à tricoter pour travail à domicile.

THOS-H. WHITTEK & Co, S.-A. ZÜRICH, Klingenstr. 31. S-28
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-28

Instruments de musique

A. DOUDIN, Bex

Fournisseur de l'Armée fédérale

Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture, pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées. 415

Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Nous vous prions de nous indiquer exactement les articles desquels vous désirez des échantillons.

● NOUS N'AVONS PAS DE VOYAGEURS & PAS DE SUCCURSALES ●

DEMANDEZ LES ECHANTILLONS DIRECTEMENT.

Echantillons franco — Les envois au-dessus de 5 fr. se font contre remboursement

BERNER-WARENHALLE, BERNE

24, RUE DU MARCHÉ, 24

La plus grande maison d'exportation de tissus et literies de la Suisse. 664

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais est le plus grand et le plus complet des journaux valaisans.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais publie dans chaque numéro un « Bulletin politique » sur tous les événements ayant un intérêt international.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais tient ses lecteurs au courant de tout ce qui intéresse la Confédération suisse. Il publie les travaux des Chambres fédérales. Il a à Berne un correspondant particulier.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais donne dans tous ses numéros un aperçu très complet de tout ce qui intéresse le Valais. Il a un service d'informations très étendu et de nombreux correspondants qui le mettent à même du publier des nouvelles fraîches et inédites.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais publie, à chaque session, un compte-rendu très détaillé des débats du Gd Conseil.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais est le seul journal valaisan absolument indépendant, ce qui lui permet de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui se passe et se dit, sans être obligé d'en atténuer le sens ou la vérité.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais publie les dernières dépêches du jour, ce qui se passe dans le monde entier.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais tient ses lecteurs au courant de tout

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais tient ses lecteurs au courant de tout ce qui intéresse la vie politique, religieuse, économique et sociale des cantons.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais publie des feuilletons les plus captivants et les mieux écrits.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais sera envoyé gratuitement, dès ce jour, au 31 décembre 1906, aux nouveaux abonnés pour l'année 1907.

Tout abonné, ancien ou nouveau, recevra en prime un calendrier pour afficher, de plus, dans le courant de l'année, les horaires des trains à chaque changement de service.

Tout abonné au **Journal & Feuille d'Avis du Valais** a droit à l'insertion gratuite d'une annonce de 6 lignes.

Bulletin politique

Le Reichstag allemand dissous

Les dépêches d'Allemagne apportent ce matin une nouvelle sensationnelle : le Reichstag après une crasseuse discussion, ayant refusé par 178 voix contre 168 de voter la proposition du gouvernement tendant à maintenir au budget de 1907 les crédits pour 8,000 hommes dans le sud-ouest africain, l'empereur Guillaume avec l'énergie et la volonté primesautière qui le caractérisent, a séance tenante prononcé la dissolution du Parlement.

Satisfaction ou dépit, c'est au milieu d'un grand enthousiasme que MM. les députés ont reçu leur congé. Lorsque le chancelier de l'empire s'est levé pour lire l'ordre de l'empereur : « Le Reichstag est dissous » ce fut un tonnerre d'applaudissements.

Le comte Ballestrem, président, dit jovialement :

« Rentrons chez nous, mais auparavant à notre empereur et roi, qu'il vive ! »

Cinq cents mains se levèrent trois fois et cinq cents cris d'enthousiasme sont poussés. Le centre, auteur du rejet, se joint à la manifestation.

Pour la clarté de l'événement, il n'est pas inutile de rappeler ici l'origine du conflit qui vient d'être tranché, du moins momentanément car dans les milieux bien informés on doute que M. de Bulow puisse obtenir une nouvelle Chambre mieux disposée en ce qui touche le budget des colonies.

L'interminable guerre contre les Herreros qui épuise sans grand profit les ressources du budget, est depuis fort longtemps déjà l'objet de critiques acerbes au sein du Reichstag. Le gouvernement cependant tient à honneur de mener à bien la campagne entreprise pour soumettre les nègres révoltés; c'est dans ce but qu'il demandait un crédit de 29 millions de marks destinés aux frais d'entretien des troupes sur pied de guerre. Au sein de la commission du budget, le groupe du centre proposant de réduire de 8,000 à 2,500 l'effectif de ces troupes. Il s'est heurté à l'opposition tenace du gouvernement qui estime qu'il faut mettre fin une bonne fois à la guerre sous peine de subir la perte d'une partie des colonies. Et c'est ainsi que la question fut soumise au Reichstag qui, par dix voix de majorité s'est prononcé contre le projet du gouvernement.

Ce dernier pouvait se tirer de l'impasse par divers moyens : passer outre au vote du Reichstag, ce qui risquait de provoquer dans le pays une agitation dangereuse; se soumettre au vote de la majorité; dissoudre le parlement; en-

fin, le gouvernement pouvait retarder le vote et négocier avec les partis.

Le gouvernement a préféré dissoudre le Parlement. Il n'a pas voulu s'abaisser à négocier. La résolution à laquelle il s'est arrêté est bien chanceuse; mais elle lui permettra en attendant de se passer du Reichstag pendant quelques mois, ce qui est toujours quelque chose de gagné. La nouvelle Chambre pourrait bien se trouver ensuite dans l'obligation d'accorder les crédits demandés par le gouvernement; car ce dernier aura peut-être alors envoyé en Afrique le contingent de troupes nécessaires pour écraser la rébellion des Herreros.

Commentant la dissolution du Reichstag, les journaux du centre catholique disent qu'en refusant les crédits pour les colonies, le centre n'a pas voulu pour cela abandonner les colonies, mais seulement faire comprendre au gouvernement qu'il doit mettre fin au gaspillage d'hommes et d'argent.

Les journaux de la gauche bourgeoise se félicitent de la dissolution du Reichstag et espèrent que les élections affaibliront la puissance du centre.

* * *

La guerre religieuse en France

Les hostilités sont donc ouvertes. Par ordre du gouvernement, les séminaires ont été fermés, les évêques doivent démissionner de leurs palais; jeudi, des inspecteurs de police en civil, répandus dans les différentes églises de Paris et des provinces, à l'heure où se disaient les messes, ont dressé des procès-verbaux contre les officiants; ces procès-verbaux seront notifiés aux curés, lesquels devront comparaître devant les tribunaux pour répondre de l'infraction à la loi de 1881 sur les réunions publiques. S'ils n'y paraissent pas, ce qui est plus que probable, on les condamnera, par défaut, à l'amende ou à la prison. S'imagine-t-on, le fatras de procédure que va donner tout cela. Les curés, malgré la gravité de la situation sont, croyons-nous, les premiers à rire de ces mesures policières qui doivent donner mille soucis au gouvernement.

La première journée d'application de la loi n'a d'ailleurs donné lieu à aucun incident, à aucun désordre.

Tout s'est passé convenablement, au témoignage même des agents de police chargés de dresser les rapports. Quelques déclarations ont été faites non par des ecclésiastiques, mais par des civils. L'autorité religieuse ne les approuve pas et ordonne de continuer comme par le passé l'exercice public du culte. Elle ne cédera qu'à la force.

L'expulsion de Mgr Montagnini, qui a été reconduit à la frontière italienne par des agents de sûreté, a provoqué une énergique protestation du pape et des catholiques français.

« L'Osservatore romano » organe officiel du Vatican, publie à ce sujet un article véhément où il dit entre autre :

« L'expulsion de Mgr Montagnini révèle évidemment le but du ministère et démasque son esprit de persécution qui est aussi démontré par l'aveu de M. Clémenceau quand il a dit : « Nous avons tiré les premiers, et pas à poudre. » La violation du domicile de Mgr Montagnini est complètement injustifiée, comme est sans fondement la prétention d'après laquelle le pape, en qualité de chef de l'Eglise, ne pouvait avoir un gardien de ses archives et une personne pour communiquer aux évêques les ordres du secrétaire d'Etat.

« Si le pape a nommé des évêques sans l'intervention du gouvernement, ce fut parce que le gouvernement ne voulait pas en effet s'en occuper, et le pape a le devoir de pourvoir aux besoins de l'Eglise.

« D'ailleurs, le pape, considéré aussi comme souverain à l'étranger, a droit au respect pour ses documents et ses agents. Le député l'abbé Gayraud a parlé justement lorsqu'il a déclaré que le gouvernement se trompe beaucoup s'il croit intimider le clergé français et le séparer de Rome.

« Le Saint-Siège continuera, sera et inébranlable, la lutte pour les intérêts vitaux de l'Eglise, atteints par le gouvernement dont le chef, M. Clémenceau, avait promis des faveurs aux catholiques qui n'obéiraient pas au pape. »

Les journaux de tous pays commentent avec animation les événements de la France: les uns approuvent le gouvernement pour sa déclaration de guerre à la religion, les autres blâment ses actes arbitraires.

Pendant ce temps, MM. Clémenceau et Briand préparent leurs batteries, forment épaules qu'ils sont par les groupes de gauche de la Chambre et principalement par les radicaux socialistes.

Ces derniers ont envoyé jeudi une délégation auprès de M. Clémenceau pour l'assurer de leur appui.

Au cours de l'entretien, M. Clémenceau a déclaré qu'en dehors des projets qu'il a annoncés il y a deux jours, le gouvernement s'occupait d'en préparer un spécialement destiné à régler le fonctionnement de l'exercice public du culte sur les bases de la loi de 1901.

On sait déjà que les projets annoncés vi-

sent : 1. les pensions et les allocations; 2. la liquidation immédiate des biens des établissements publics du culte; 3. la remise immédiate à leurs propriétaires respectifs : Etat, départements et communes, des évêchés, séminaires et presbytères; 4. des mesures de garantie pour l'Etat français.

Le premier et le dernier point doivent dans la pensée de M. Clémenceau être liés. On doit définir les conditions dans lesquelles la qualité de Français pourrait être perdue, à raison de dépendance vis-à-vis de l'étranger.

La perte de la qualité de Français entraîne rait dès lors de plein droit celle de la pension par simple application du droit existant.

Quant aux allocations qui n'ont pas le même caractère que les pensions, le paiement en serait subordonné à certaines conditions à remplir par les ecclésiastiques et que le projet de loi définirait.

Sur les deux autres points concernant la liquidation des biens et la restitution des évêchés, séminaires et presbytères, le président du conseil n'a eu à fournir aucun détail. Il s'est borné à dire que, conformément au vœu des délégués, ces projets comporteraient une application immédiate.

CONFEDERATION

Assemblée fédérale

L'assemblée fédérale a précédé jeudi matin à l'élection du président de la Confédération, du vice-président du Conseil fédéral et des juges fédéraux.

M. Muller, vice-président du Conseil fédéral, est nommé président de la Confédération par 163 voix sur 178 bulletins.

M. Brenner, chef du département de justice et police est élu vice-président du Conseil fédéral par 178 voix sur 182 bulletins délivrés.

Le nouveau président de la Confédération, M. Édouard Muller, de Nidau, est né le 12 novembre 1848 à Dresde. Mais il vint encore enfant habiter la ville de Berne, dans laquelle il devait faire toute sa carrière politique. C'est à l'Université de Berne qu'il étudia le droit, et, après avoir passé quelques semestres à Leipzig, il retourna à Berne, où il est nommé président du tribunal en 1872. Deux ans après, il quitta ce poste pour se consacrer au barreau et ouvre une étude qu'il conserve jusqu'en 1887. Il entre en 1882 au Grand Conseil et préside ce corps en 1885. M. Muller occupa rapidement une place considérable dans les affaires communales, il est le chef incontesté du parti radical et en 1887 il est nommé président de la ville fédérale.

Trois ans auparavant il avait fait son entrée au Conseil national, où ses qualités d'orateur et de juriste lui avaient permis de jouer rapidement un rôle important. Il présida ce corps de 1889 à 1890. En 1895, à la mort de M. Schenk, il est au Conseil fédéral et prend la direction du Département de justice et police, qu'il quitta en 1887, après avoir préparé l'unification du droit par le projet de révision constitutionnelle.

Mais le Département militaire l'attire et, en 1897, il y remplace M. Frey. M. Muller s'occupait de tout temps intéressé aux questions militaires et il avait rapidement passé par la filière des grades: à 41 ans, il avait obtenu les galons de colonel divisionnaire. Travailleur infatigable et consciencieux, il se trouva au Département militaire devant une tâche à laquelle il se consacra tout entier. Il est resté à ce poste depuis lors, sauf en 1899 pendant sa première présidence, et il ne se laissa rebuter ni par les fatigues que lui imposait un travail toujours plus absorbant ni par les attaques auxquelles il fut en butte notamment lors de la campagne de presse de 1903. Il a préparé longuement, patiemment le projet de réforme militaire qu'il a déposé l'an dernier au Conseil fédéral et qui occupe actuellement les Chambres. On ignore encore qui sera son successeur au Département militaire, mais, quel qu'il soit, il laissera sans doute à M. Muller le soin de poursuivre cette tâche devant les Chambres.

Sont élus juges fédéraux :

MM. Weber, Clausen, Perrier, Soldati, Monnier, Favay, Jäger, Honninger, Ursprung, Osterlag, Merz, Schmid, Picot, Affolter, Schärter, Reichel, Gysin, Stoops, Göttofrey (nouveau).

On a procédé ensuite à l'élection du président et du vice-président du Tribunal fédéral: M. Jäger est élu président du Tribunal fédéral par 117 voix sur 143.

L'élection du vice-président a donné lieu à deux tours de scrutin. Au premier tour, M. Merz, qui avait décliné la candidature, a obtenu 72 voix contre 69 données à M. Perrier. Au second tour ce dernier a été élu par 93 voix contre 75 données à M. Merz.

Chambres fédérales

Séance de vendredi, 14 décembre.

Au CONSEIL NATIONAL, MM. Förrer, président de la Confédération, et Decoppet, président du Conseil national, transmettent à M. Ringier, chancelier de la Confédération, les félicitations du gouvernement et des Chambres à l'occasion du 25ème anniversaire de son entrée en fonctions.

L'Assemblée se lève en l'honneur de M. Ringier.

Le subside fédéral de 200,000 fr. pour la

correction de la Maggia est alloué sans opposition.

Le Conseil aborde ensuite le règlement sur les traitements des fonctionnaires et employés de la Banque nationale.

MM. Heller et Ador rapportent.

Ils déclarent qu'il y a un très grand intérêt pour le prompt fonctionnement de la Banque à ce que les conseils législatifs de la Confédération donnent sans retard leur approbation à ce règlement. Les traitements prévus, disent-ils, n'ont rien d'excessif.

MM. Hofmann et Dürrenmatt combattent les traitements qui, à leur avis, sont beaucoup trop élevés.

MM. Comtesse, conseiller fédéral, Vigier et Hirter, leur répondent, puis l'entrée en matière est votée par 126 voix contre 18.

Le règlement lui-même est approuvé par 102 voix contre 8.

Le Conseil reprend la discussion du budget.

LE CONSEIL DES ETATS continue la discussion du Code civil jusqu'à l'art. 910.

La discussion est arrivée au point où l'a laissée le Conseil national.

M. Wirz se réserve de faire une proposition concernant les titres hypothécaires lorsqu'on abordera les dispositions transitoires.

Le Conseil liquide une série d'affaires de chemins de fer parmi lesquelles la concession d'un chemin de fer à crémaillère de Saint-Gingolph au Grammont, éventuellement aux Cornettes de Bise.

La garantie fédérale est accordée à la nouvelle constitution de Neuchâtel.

Le Conseil ratifie sur rapport de M. Richard, le traité d'extradition avec le Paraguay.

Ecole polytechnique

L'Ecole polytechnique fédérale compte, ce semestre d'hiver 1906-07, 1266 étudiants et 690 auditeurs; 252 de ces derniers étaient étudiants à l'Université de Zurich.

La division d'architecture compte 70 étudiants, le génie civil 282, la division des ingénieurs-constructeurs 529, celle de chimie 213, celle de pharmacie 10, la division forestière 36, l'école d'agriculture 54, l'école d'ingénieurs agronomes 19, la division pour maîtres de sciences physiques et mathématiques 25, la division pour maîtres de sciences naturelles 28.

L'enseignement est donné par 65 professeurs 46 privat-docent et 74 assistants.

Le nombre des étudiants nouvellement inscrits est de 363, dont 267 ont été reçus sans examens d'admission, sur le vu de certificats d'études préparatoires.

Les vins et la fraude

Un groupe de conseillers nationaux composé de MM. Jenni, Bugnon, Lagier, Fonjallaz, Eigenmann, Amsler, Hess, Schmid Horni et Kuntschen, a déposé un postulat en faveur de la viticulture suisse.

« Le Conseil fédéral est invité à prendre les mesures spéciales pour empêcher que les vins artificiels, les raisins secs et les raisins frais destinés au pressurage n'entrent en fraude et n'acquiescent pas les droits prévus au tarif. Le droit que s'est réservé la Suisse dans les traités de commerce de soumettre les vins importés à une analyse, doit être exercé régulièrement. »

Espérons dans l'intérêt du vignoble suisse suisse que ce postulat soit bien accueilli.

Trafic international

Par message du 13 décembre, le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales de ratifier l'accord additionnel à la convention internationale sur les transports par chemin de fer du 14 octobre 1890, lequel contient une série d'améliorations pour le trafic international.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Séance du 10 décembre.

Le Conseil d'Etat approuve le règlement de la minoterie G. et J. Spagnoli à Martigny.

— Il est accordé aux frères Julien un droit d'enseigne pour leur établissement à Villa rière-Sierre, sous le nom de « Hôtel Pension Beau Site ».

Séance du 12 décembre.

Consulté sur la question de savoir si un boucher qui envoie par la poste, de la viande dans une autre commune, doit payer une taxe de colportage, le Conseil d'Etat répond négativement.

— Le Conseil d'Etat décide de promulguer pour le premier janvier prochain, les lois et décrets ci-après :

1. Loi sur la conservation des objets d'art et des monuments historiques.

2. Loi modifiant le titre II du livre IV du code de procédure civile, concernant les fêtes.

3. Décret sur la caisse de retraite des instituteurs et institutrices.

4. Décret sur la construction de la route de Nendaz.

— Le Conseil d'Etat accepte les démissions de : M. Brenner Jean-Joseph, président de la commune de Steg, vu qu'il a rempli ses fonctions pendant le temps prévu par la loi. Pour le même motif, est accordée la démission de

MM. Bielander A. comme président de Lax; Petrus Aloys, comme président d'Esten. Pour raison de santé la démission de M. Franzen Ed. président d'Ermen, est également acceptée.

— Le Conseil d'Etat prend acte des démissions de MM. Mosser Robert, juge-substitut de Täsch, Werlen Meinrad, juge d'Unterbach et Belwald Ed., juge de Blatten.

Vétroz — Grave accident

Dimanche dernier, un habitant de Vétroz ayant fait un faux pas est tombé des escaliers de sa maison et s'est fendu le crâne. Son état est grave.

Conthey — Mort de froid

L'autre jour, un habitant d'Erde (Conthey), âgé de 63 ans, était monté aux mayens. Probablement dans le but de se réchauffer et de se donner de la vigueur, il but par trop d'eau-de-vie et de vin. Alourdi par la boisson, il s'arrêta en route et se coucha à terre. Le lendemain on le trouva sans connaissance près des mayens. Transporté dans une écurie, le malheureux ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le Martigny-Orsières

Par message, en date du 13, le Conseil fédéral propose aux Chambres des modifications à la concession du chemin de fer Martigny-Orsières en ce sens que cette ligne pourra être construite à voie simple (un mètre de largeur) et exploitée à la vapeur ou à l'électricité.

Une condamnation

Mercredi a été jugée, à Martigny, Marguerite Vouillamoz née Aubort, originaire des Planches (Montreux), domiciliée à Saillon, accusée d'avoir, le 20 janvier dernier, tué son enfant, âgé de 14 mois.

L'accusée a nié de la façon la plus énergique être l'auteur de la mort de son fils.

Le ministère public, représenté par l'avocat Ed. Coquoz, a requis vingt années de réclusion. Le défenseur, M. Tissières, avocat à Martigny, a plaidé l'innocence et l'acquiescement.

Après des débats qui ont duré de 10 heures du matin à 10 heures du soir, le tribunal a reconnu Marguerite Vouillamoz-Aubort coupable d'infanticide et l'a condamnée à 20 années de réclusion.

L'affaire ira en appel.

Pour les petits oiseaux

Au moment où l'hiver semble s'annoncer comme rigoureux, nous croyons devoir attirer l'attention sur les oiseaux insectivores que les frimas n'ont pas chassés de chez nous. Quelques miettes de pain et quelques grains de mil seront les bienvenus et c'est une générosité que tout le monde peut se permettre à l'égard de nos chers petits amis, les vaillants auxiliaires de l'agriculture par la chasse qu'ils font aux insectes nuisibles qui dévorent nos récoltes et nos moissons. Notre intérêt bien entendu et le sentiment de la reconnaissance pour les services journaliers qu'ils nous rendent, nous font un devoir de pourvoir à notre tour à leur subsistance pendant l'hiver. Ils nous rendront tout cela au printemps au retour de la belle saison, par leurs chants joyeux et surtout par la chasse sans merci qu'ils feront à l'armée innombrable de nos petits ennemis, d'autant plus redoutables qu'ils sont plus nombreux et que l'homme est impuissant contre eux sans l'oiseau.

Comité de la Société S. P. A.

Correspondance

Nous avons reçu la communication suivante avec prière de l'insérer dans notre journal :

Dans ses comptes-rendus, le Journal et Feuille d'Avis du Valais a relaté un incident survenu au Grand Conseil entre MM. de Lavallaz et Bressoud, députés de Collombay et Vionnaz.

Il s'agissait de la caisse de retraite des instituteurs.

M. de Lavallaz, se faisant l'écho de nombreuses plaintes du personnel enseignant, cite le cas d'une commune du Bas-Valais où un instituteur, qui a toujours reçu les meilleures notes et a enseigné pendant 17 ans dans sa localité (lisez 18) s'est vu mettre à la porte pour être remplacé par des étrangers.

Là dessus M. Bressoud prie son collègue de se renseigner auprès de lui et auprès du département de l'instruction publique où il pourra connaître les motifs plausibles qui ont engagé la commune à laquelle il fait allusion d'agir comme elle a agi.

M. Bressoud a parlé; c'est donc de Vionnaz qu'il s'agit, et il n'y a pas de doute, c'est un humble personne qui est en jeu.

Afin d'éviter toute interprétation malveillante à mon égard, des paroles de M. Bressoud, je tiens à opposer de mon propre chef les déclarations suivantes, émanant de l'honorable chef du Département de l'Instruction publique et de M. Bressoud lui-même :

Déclaration,

Nous nous faisons un devoir de déclarer que M. Rémy Vannay, instituteur à Vionnaz, n'a jamais été l'objet d'une plainte qui soit parvenue au Département, soit au point de vue de sa conduite, ou de son enseignement comme instituteur, soit quant à sa vie privée et à sa moralité.

Bien sùrs, les rapports d'inspection mentionnent le fait que pendant sa longue carrière

d'instituteur, M. Vannay a toujours été à la hauteur de son devoir, ce dont témoignent les bonnes notes qu'il a constamment méritées au cours de son enseignement et qui le notent très bien dans ses états de service.

Le chef du Département: (signé) J. Burgener.

Lettre du Conseil de la commune de Vionnaz:

«Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil municipal, en raison des longs et bons services rendus à la commune, et aussi, en considération du désintéressement dont vous avez fait preuve en faisant place à un personnel enseignant religieux, a décidé de vous exprimer sa bien sincère reconnaissance et son bon souvenir.

Au nom du Conseil: (signé) Planchamp, Fl. secrétaire, L. Bressoud, président. Signature: R. Vannay, instituteur.

Savière — Etat-civil

Octobre et Novembre. NAISSANCES Luyet Marguerite de Jean François, Dubuis Ls, de Jean François, Dubuis Remy Alfred, d'Adrien, Luyet Léonard de Jean-Marie, Héritier Marguerite, de Barthélémy, Héritier Denis, d'Isidore, Clausen Blanche Olive de Germain Grégoire, Héritier François Gabriel de Louis, Geiger Marie Marguerite de Jean Auguste, Jacquier Germain Jules de François Marie, Anthoin Marie Catherine de Jn-Ch. Héritier Ange Madeleine, de Jean Emile, Dissimoz Hélène d'E. million Héritier Alice Marie de Joseph Gabriel, Jollien Ange Marie Catherine de Jos. Zacharie.

DÉCÈS Debons Marie Françoise de Marie Adrien, Savioz née Sermier Marie Angélique. MARIAGES Héritier Jean-François et Debons Marie Barbe.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne LA GUERISON DE LA MENINGITE CEREBRO-SPINALE On mande de Berne le 14:

Le professeur Koller, de Berne, et le professeur Wassermann, de Berlin, ont découvert le sérum de la méningite cérébro-spinale. Des expériences faites à Berlin et dans d'autres villes, en ont démontré l'efficacité.

M. Koller, qui a été nommé récemment professeur d'hygiène et de bactériologie à l'Université de Berne, a fait procéder dès son arrivée à Berne, à la production de ce sérum par l'Établissement spécial pour l'examen des maladies infectieuses.

Dernièrement 2 cas intéressants se sont produits à Schwarzenbourg. Le cas le plus grave est celui d'un enfant qui avait déjà perdu connaissance; sa température était de 39,7 degrés. On lui fit immédiatement une injection de sérum, et le lendemain matin, la température descendait à 37,3 degrés. Aujourd'hui, cet enfant est en parfaite santé et la maladie n'a laissé aucune trace.

Ces faits ont été l'objet d'une communication de M. le professeur Koller à la société médicale de Berne.

CONDAMNATION D'UN REFRACTAIRE

Le tribunal militaire de la III^e division, siégeant à Berne, a condamné à 2 mois de prison, sous déduction de 15 jours de prison préventive, et à trois mois de privation des droits civiques le soldat Frédéric Dubach, pour n'avoir pas répondu à un ordre de marche pour un cours de retardataires. Dubach avait déjà subi trois punitions disciplinaires.

Neuchâtel UN CADAVRE SOUS UN PARAPLUIE

Dimanche après-midi, à 3 heures, le garde-forestier de Pesoux, faisant une ronde dans la forêt qui domine le village, s'est trouvé en présence du cadavre d'un vieillard paraissant âgé de 65 à 70 ans. Il était accroupi sous un sapin, avait un sac au dos et tenait un parapluie ouvert à la main. Des larmes trouvées dans ses poches indiquèrent que c'était un nommé Clottu, évadé de Pesoux. D'après l'appréciation du médecin, il doit être mort depuis un mois environ.

Vaud TAMPONNEMENT DU RAPIDE

Les voyageurs qui voulaient prendre, la nuit de jeudi à vendredi, le rapide Paris-Lausanne-Milan, partant de Lausanne à minuit 56, ont dû attendre jusqu'à 3 heures moins dix minutes. Ainsi qu'ils l'apprennent, ce retard était dû à une collision survenue à 5 h. et demie de l'après-midi à Tonnerre (Yonne, France).

Le rapide du Simplon a heurté, à cette station, un wagon de marchandises. La locomotive et plusieurs wagons ont été endommagés.

Six voyageurs ont été blessés. Le mécanicien a eu le pouce coupé et plusieurs côtes enfoncées. Deux journalistes se trouvent parmi les victimes.

VENTE DE VINS

Jeudi après-midi se sont vendus aux enchères publiques les vins récoltés en 1906 par la ville d'Aigle dans ses vignobles d'Aigle et d'Yverne, soit 25,000 litres environ. La vente s'est effectuée au prix de 87 et à 1 fr. 02 le litre.

Zoug

UN VETERAN DU SONDERBUND

A Zoug, au couvent des Capucins, vit un vénérable Frère, Clément Acklin, encore parfaitement dispos malgré ses 85 ans. Le Fr. Acklin était novice au couvent de Lucerne, en 1846, quand éclata la guerre du Sonderbund. Il déposa la bure pour endosser l'uniforme et aller défendre l'alliance des cantons catholiques. La campagne finie, il réintégra sa cellule.

ECHOS

SAINTE LUCE ET LE SAUT DE LA PUCE

C'est jeudi, 13 décembre, qu'est venu dans l'almanach, le jour de sainte Luce (sainte Lucie), avec le fameux proverbe sur la reprise d'augmentation des jours:

A la fête de sainte Luce, Le jour croît d'une puce.

Cela est bien agréable à penser, mais malheureusement inexact. En effet, les jours décroissent jusqu'au 16 décembre, et après être restés sensiblement « en palier », comme diraient les ingénieurs de chemins de fer, ils ne recommencent à croître d'une façon importante, c'est-à-dire d'une minute, le soir, qu'à partir du 20 décembre.

Le dicton relatif à sainte Luce a cessé d'être vrai depuis l'année 1582, c'est-à-dire depuis 324 ans. A cette époque, la réforme grégorienne supprima dix jours au calendrier julien, et le lendemain du 4 octobre 1582 s'appela le 15 octobre. Depuis lors encore, par le libre jeu des phénomènes astronomiques, 3 jours ont été supprimés dans ce que le calendrier julien aurait indiqué. Voilà pourquoi la puce ne saute plus le 13 décembre.

LA PLANETE MARS

C'est le célèbre astronome anglais William Herschel qui, le premier, a particulièrement étudié la planète Mars et a cru y reconnaître des analogies frappantes avec ce qui se passe sur la terre. Les observations nombreuses faites depuis Herschel, permettent de conclure que, sur Mars, les saisons se succèdent comme chez nous, qu'il y existe des continents et des mers, révélés, les uns par des taches rougeâtres, les autres par des taches bleu sombre. Mais la découverte la plus sensationnelle fut celle des fameux « canaux » identifiés, vers 1877, par M. Schiaparelli, directeur de l'Observatoire de Milan. Enfin, dans ces derniers temps, on a remarqué que ces canaux, dont le nombre allait sans cesse croissant, avec les observations nouvelles, se dédoublaient, à certaines époques, pour former un réseau de plus en plus enchevêtré, d'immenses voies parallèles.

Les dernières observations faites, par l'abbé Moreux à l'Observatoire de Bourges, donnent du phénomène des canaux et de bien d'autres particularités, une explication très rationnelle et beaucoup plus simple que les hypothèses qui ont eu cours jusqu'à présent.

«Evidemment, dit l'abbé Moreux, nous ne savons pas ce que contiennent les «canaux» et les «mers» de Mars, mais l'hypothèse d'une végétation martienne, appuyée sur le fait certain de variations saisonnières, me paraît de nature à satisfaire toutes les exigences.»

Pour un observateur sans parti pris et sans idées préconçues, on ne doit être nullement surpris des détails qu'on remarque sur la planète Mars. Leur forme, leur couleur, les changements qu'on y constate ne sont pas faits pour étonner.

Pour un spectateur placé sur la Lune, par exemple, la Terre, abstraction faite de la diffusion atmosphérique, se présenterait sous des formes analogues à celles que nous voyons sur la planète Mars.

Quant aux conditions d'habitabilité de Mars, elles sont si différentes de celles qui existent sur la Terre, que, — s'il y a des Martiens, — ils ne peuvent nous ressembler, en aucune façon. On peut en juger par ces deux observations de l'abbé Moreux: «L'atmosphère de Mars est très raréfiée et ne se prêterait pas à la respiration d'un être semblable aux humains. D'ailleurs, s'il pouvait y respirer, il y mourrait évidemment de froid, car la température moyenne de la planète ne serait pas moindre de 37 degrés au dessous de zéro»

«Sans vouloir viser à la prétention d'expliquer entièrement ce que l'on est convenu d'appeler «l'énigme martienne», — conclut l'abbé Moreux, — il me semble que ces quelques considérations sont de nature à jeter un certain jour sur les faits dûment constatés.» Une étude plus attentive de ce monde rapproché, nous initiera peu à peu, il faut l'espérer, aux secrets cachés jusqu'ici à nos yeux qui nous ont précédés.»

POTAGES AUX NIDS D'HIRONDELLES

Un écho d'Extrême-Orient nous apprend que la récolte des nids d'hirondelles a été particulièrement abondante en l'an de grâce 1906.

Donc, lecteurs et lectrices, si vous êtes friands de mets exotiques, vous pourrez vous offrir pour cent sous le potage que Jules Verne dit exquis, bien qu'il n'en ait peut-être jamais goûté.

M. Falbert-Dumonteil, le plus savant des gastronomes, donna jadis la recette du potage aux nids d'hirondelles.

Comme il est vraisemblable qu'elle ne se trouve pas dans les «Cuisines bourgeoises», nous la livrons gratis aux gourmets.

«On met les nids de salangane dans vingt cinq fois leur poids de bouillon, à la température de l'eau bouillante. On obtient ainsi

une ébullition légère pendant trois heures. Peu à peu, les nids se détachent, se désagrègent, se réduisent en filaments mous, gonflés, translucides, dissimulés au milieu d'un liquide mucilagineux, d'un aspect assez sympathique, surtout quand on songe aux voluptés gourmandes qu'il promet.»

Les années de production moyenne, les nids d'hirondelles se vendent à Paris, environ mille francs le kilo; et, comme il y a fort près de 125 nids dans un kilo, cela met le nid à 8 francs, et le potage tout préparé à 10 francs par convive.

Et dire qu'il y a des gens qui préfèrent une modeste soupe à l'oignon.

Nouvelles à la main

Les coupons amortissables. Le banquier X... a échappé miraculeusement à un guet-apens. — Comment! lui dit un ami, les trois balles sont venues s'aplatir sur votre portefeuille? — Oui, et c'est tout naturel, j'avais dedans des coupons de 3 pour cent amortissable!

ETRANGER

RUSSIE

GÉNÉROSITÉ DU TSAR Le tsar a donné un million de roubles sur sa cassette particulière pour secourir les victimes de la famine.

SAINT-SIEGE

LE NOUVEAU MÉDECIN DU PAPE «L'Osservatore romano» publie la nouvelle officielle de la nomination de M. Giuseppe Petacci en qualité de médecin du pape. Le nouveau médecin est romain; il a près de 60 ans et passe pour un professionnel de renom. Il est premier médecin à l'hôpital du «Bambin Gesù» et vice-président de la ligue nationale contre la tuberculose.

MAROC

CHASSEZ LE NATUREL... Bien qu'elle constitue un suprême effort du makhzen et qu'elle ait reçu l'ordre d'arriver le plus tôt possible à Tanger, la colonne chérifienne partie de Fez dans le but de combattre les rebelles, s'est arrêtée en route à quelques heures de marche de la capitale, afin de pressurer les populations. Il a fallu deux ordres réitérés du makhzen pour l'obliger à poursuivre sa marche. On conclut de ce détail combien il est difficile aux chefs marocains de s'affranchir, même dans les circonstances les plus graves, de leurs habitudes invétérées de vénalité et de rapine. Il est en effet d'un usage constant au Maroc qu'une colonne expéditionnaire en campagne fasse sur sa route de longs arrêts près de toutes les tribus faillables et corvéables, même si la makhzen n'a aucun grief contre elles. Le commandement d'une expédition militaire est considéré au Maroc comme un des postes les plus lucratifs.

Le chérif El Mrani, qui commande une première colonne partie de Fez, a déjà dirigé plusieurs expéditions.

TRANSVAAL

LE GOUVERNEMENT AUTONOME AU TRANSVAAL

Les lettres patentes approuvées par le roi et qui accordent au Transvaal un gouvernement autonome, ont été publiées par la Colonial Office; elles portent la date du 10 Mars.

Voici les principaux passages de ce document:

A l'avenir, le Transvaal aura un gouverneur, un commandant en chef, nommés par le roi; la franchise électorale est concédée aux blancs, sujets britanniques; aucun territoire actuellement administré par le gouverneur ou le haut commissaire ne sera placé sous le contrôle du gouvernement autonome; il en sera de même pour le Swaziland.

La propriété des indigènes sera sauvegardée. Le conseil législatif actuel sera remplacé par un conseil législatif et une assemblée de représentants. Le conseil législatif comprendra quinze membres nommés par le gouverneur. Après quatre années d'exercice, le conseil législatif pourra adopter une loi stipulant qu'à l'avenir, le conseil législatif sera élu.

L'Assemblée des représentants sera de 69 membres élus par tous les sujets britanniques de race blanche, âgés de 21 ans, justifiant de six mois de séjour dans le pays; 34 sièges seront attribués au Rand, y compris Krugersdorp, 6 sièges à Prétoria, 29 au reste du pays.

Tous les débats et discussions des Chambres devront avoir lieu en langue anglaise ou hollandaise.

En cas de conflit entre les deux Chambres, le gouverneur pourra réunir les deux Chambres en une même assemblée ou bien dissoudre l'Assemblée des représentants ou les deux Chambres. Si le conflit se renouvelle sur une même question, le gouverneur réunira alors les deux Chambres en une même assemblée présidée par le président de la Chambre des représentants.

Le gouverneur est qualifié pour réserver certains projets de loi contraires à l'esprit des lettres patentes.

Quatre mois après la mise à exécution des lettres patentes, le gouverneur pourra nommer des ministres dont le nombre ne pourra pas

être supérieur à six; ils pourront être révoqués par le gouverneur.

A la date de l'élection de l'assemblée des représentants, six membres du conseil intercolonial se retireront et seront remplacés par des membres de l'assemblée des représentants et par quatre personnes choisies par le gouverneur.

Le gouverneur restera chef suprême. La première session de la nouvelle législature se tiendra dans les six mois, à compter de la date de publication des lettres patentes.

Lundi prochain, la Chambre des communes aura à approuver cette nouvelle constitution pour les colonies du Transvaal et de l'Orange.

BRESIL

LA PESTE ET LA FIEVRE JAUNE La «Nacion» de Buenos-Ayres signale plusieurs cas de peste et de fièvre jaune. Le gouvernement prend les mesures nécessaires.

DEPECHE

L'ARRIVEE A ROME DE MGR MONTAGNINI

Rome 13. — Mgr Montagnini est arrivé jeudi à Rome à 8 h. 15 matin, avec 50 minutes de retard. Il était accompagné de son secrétaire.

Mgr Montagnini, qui était attendu par un valet de Mgr Marzolini, prélat domestique du pape, a traversé rapidement la gare avec son secrétaire.

A la sortie, un prêtre correspondant d'un journal français, a essayé de l'interviewer, mais le prélat, lui serrant la main, s'est dirigé rapidement sous la pluie vers une voiture qui l'attendait et est parti aussitôt pour le Vatican.

Mgr Montagnini a été reçu par le pape à qui il a raconté tous les détails de son expulsion. Il a expliqué au pape quels documents avaient été saisis.

Le pape a offert à Mgr Montagnini un appartement au Vatican.

PENSIONS ET ALLOCATIONS ECCLESIASTIQUES

Paris 14. — Voici, en communiqué du ministre des cultes, le total des pensions et allocations allouées aux membres du clergé à la date du 13 janvier 1906.

Pensions, 16,278; allocations de quatre ans, 8991; allocations de huit ans, 13,310.

MANIFESTANTS EN HERBE

Anger 14. — Un certain nombre de jeunes gens armés de cannes, ayant voulu pénétrer de force à l'évêché, les agents chargés du service d'ordre s'opposèrent à leur entrée.

L'évêque parut à la fenêtre de l'évêché, engageant les manifestants à le suivre à son domicile particulier.

Le préfet se rendit sur les lieux, les gardes déblayèrent la place de l'évêché.

Quelques coups furent échangés entre les agents et la foule. Les arrestations faites n'ont pas été maintenues.

LA GUERRE RELIGIEUSE

Paris 14. — La plupart des hauts dignitaires ecclésiastiques ont quitté le palais épiscopal. Les séminaristes ont suivi l'exemple.

Dans toute la France, les commissaires de police ont, dans les églises, dressé des procès-verbaux pour contravention à la loi de 1881 sur les réunions publiques.

Nulle part, l'ordre n'a été troublé.

LES DEPENSES MILITAIRES EN ITALIE

Rome 14. — La Chambre a approuvé le projet de dépenses militaires extraordinaires.

L'APOLOGIE DU CRIME

St-Petersbourg 14. — Vu les nombreux abus commis par les journaux sous le couvert de la loi sur la liberté de la presse, le ministre de la justice propose au conseil des ministres d'introduire dans la loi un article d'après lequel l'apologie du crime par la parole ou par la plume serait punie d'un emprisonnement jusqu'à 8 mois et d'une amende de trois cents roubles au maximum.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Vienne 14. — L'échafaudage d'une maison s'est écroulé; de nombreux ouvriers sont restés sous les décombres.

Six ouvriers également blessés ont déjà été retirés; les travaux de sauvetage continuent.

LA TERRE BOUGE

Basse-Terre 14. — Un tremblement de terre a sévi sur les Antilles.

Sa durée a été de une minute à la Guadeloupe, quatre minutes à la Martinique; une minute 20 secondes à Saint-Vincent.

Pas de dégâts; mais la population est très effrayée.

LES TROUBLES EN CHINE

Shanghai 14. — Le vice-roi de Nankin a envoyé deux régiments à Ping-Yang, d'où des nouvelles inquiétantes sont parvenues, annonçant des désordres provoqués par la xénophobie.

Deux croiseurs chinois vont partir pour Hong-Yang. Le navire anglais «Cadmus» a été appareillé pour la même destination.

BIBLIOGRAPHIE

CONTES D'ANDERSEN (1 volume). Ces contes sont pris dans ce que le plus grand poète du Danemark emprunta de meilleur au folklore de son pays. Le génie poétique d'Andersen lui a permis de leur conserver leur grâce touchante et ingénue. Ecrits dans un style simple et plein de naturel où perce par endroit la malice de l'auteur, ils offrent un agréable mélange de réel et de merveilleux, de fine naïveté et de mélancolie railleuse.



PILULES PINK

pour les rhumatismes Si vous souffrez de rhumatismes, il y a une chance pour vous de vous en débarrasser. Vous pouvez vous en guérir vous-même et rapidement, si vous voulez bien laisser de côté vos préjugés et votre scepticisme. Tous les pharmaciens de la ville vendent les pilules Pink. Les pilules Pink guérissent le rhumatisme de la seule manière dont il peut être guéri. L'acide urique et les urates, des poisons, sont la cause du rhumatisme. Ils se déposent dans les tissus, les vaisseaux et les articulations. Pour que la guérison soit possible, il faut que ces dépôts soient dissous et éliminés. Les pilules Pink sont le dissolvant, elles stimulent, en outre, tout le fonctionnement du foie, des reins et de l'intestin, organes qui éliminent. Les pilules Pink sont inoffensives, leur usage ne peut que faire du bien. Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse: MM. Cartier et Jörin, droguistes, Genève, 3,50 la boîte, 19 fr. les 6 boîtes franco.



NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE KEFOL Seul REMÈDE SOUVERAIN

Cartes de Visite luxe et ordinaires DEPUIS 2 Fr. à l'imprimerie du journal à Sion

Bon Fromage maigre belle ouverture... contre remboursements...

Cigares!!! Fumeurs!!! DEMANDEZ... 200 Capitaine Köpenik... 200 Excellents Ormond...

TIRAGE DÉJÀ LE 20 DÉCEMBRE Grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat de Hambourg...

600000 Mares ou 750000 Francs spécialement... 1 à 300000 = 300000... 2 à 200000 = 200000...

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel... Pour le prochain premier tirage...

Thés de Ceylan de Chine 467 Maison E. STEINMANN Thés en gros GENEVE

PLUS DE 50 MILLIONS DE FRANCS dans l'espace de 24 mois Sans risque et d'une manière légitime...

SYNDICAT avec fr. 5 ou fr. 10. Cotisation mensuelle (ou fr. 220, versement net)...

EFFECTENBANK à BERNE Que personne ne néglige de demander le prospectus détaillé qui est envoyé gratis et franco.

MAISON V. MACCOLINI Via Cesare Correnti, 7, Milan MANDOLINES en palissandre et nacre...

MANDOLINES en palissandre et nacre Fr. 13, 15, 75, 19, 75... GUITARES; Fr. 7,50, 12, 15 à 100...

CACAO SUCHARD SOLUBLE PREPARATION INSTANTANÉE DIGESTIVE ET FORTIFIANTE

OUVERTURE d'un atelier d'horlogerie 1er Janvier 1907 A LA BONNE HEURE EVOLENE

Kaufmann & Simon Maison de banque et change à Hambourg.

Viande de cheval La boucherie chevaline DEGERBAIX A LAUSANNE...

Chute de cheveux Madame C. Fischer à Zurich, raeda Théâ tre 20, envoi franco et sous pli...

5 à 20 francs par jour à tous Homme ou dame sans quitter emploi...

Billets de Loterie pour la construction de l'église d'Erlikon... PLACE CENTRALE A ZUG

Si l'on désire, le plan officiel des tirages est envoyé gratuitement d'avance.

MALADIES NERVEUSES Epilepsie, Hystérie, Danse de Saint-Guy... PATE et SIROP d'ESCARGOTS de MER...

Pommade Mage indispensable pour foulures, contusions, entorses, luections, douleurs rhumatismales...

Grande Loterie de Capitaux garantie légalement par le haut Gouvernement de Hambourg...

600000 Mares ou Francs 750,000 comme gros lot sont offerts en cas le plus heureux par la Nouvelle Grande Loterie de Capitaux...

20 DECEMBRE 1906. Valentin & Co MAISON DE BANQUE HAMBURG

LA TISANE FRANÇAISE reconstituante des Anciens Moines guérit radicalement toutes les maladies d'estomac...

Manufacture de sacs en papier Papier d'emballage E. ANTHONIOZ Jacques VILLIGER, Fribourg

LA BELLE MARION VIII LE TELEGRAMME Il se dégageait de toute la mince personne de l'inconnue un attrait singulier...

donner à Leslie Armytage ses dernières instructions, et qu'il faillit être victime d'un coup de revolver destiné à Nigel Lukyn.

Elle expédia son message avec ordre au porteur de le remettre en mains propres du destinataire; après quoi s'étant regardée et enlevée de ses tourments...

se cacher, de fuir jusqu'au bout du monde d'échapper à cet homme qu'elle avait appelé, qu'elle n'aimait pas, et dont l'approche lui causait maintenant une indicible horreur...

Agriculteurs Valaisans abonnez-vous au Valais agricole

Organe Officiel de l'Ecole d'agriculture d'Ecône, de l'Association agricole du Valais et de la société valaisanne d'Economie alpestre.

MOULIN A CAFÉ meilleur mélange au café. FRANCK

Premier tirage le 20 Décembre. Invitation à la participation aux CHANCES DE GAIN aux grands tirages des primes garantis par l'Etat de Hambourg...